LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-B_2026_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2020-141 du 15 juillet 2020

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à dix-sept heures quarante-cinq, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-cinq février deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Arlette MICHEL, Éric LE BOUDEC, Mickaël DABET, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Henri FLAGEUL, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Nicole LE COUÉDIC, Maryline JAOUEN, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : Olivier ALLAIN, François HINDRÉ, Gérard DABOUDET, Yvon PERRIN, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Éric ROBIN (pouvoir à Benoît LARVOR), Aurélie HERVÉ, Claudine BROSSARD, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Gilles HELLARD, Romain BOUTRON, Isabelle GORÉ-CHAPEL ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Claude DELAHAYE, Christian LE RIGUIER ;

Également présent(e)s : Roselyne ROCABOY, Arlette HINGANT, Cyril CONAN, Marie-Thérèse PITHON, Pierrick GLAIS, Joël FERRON, Gwénaëlle KERVELLA, Odile LE STRAT ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

B_2026_14 DÉLIBERATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - PÔLE EXPLOITATION - REGIE ASSAINISSEMENT

En application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale. Il appartient donc au Bureau Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

VU la délibération CC_2025_039 en date du 18 mars 2025 présentant et validant le tableau des emplois et des effectifs ;

CONSIDÉRANT le départ en retraite d'un agent occupant des fonctions d'aide exploitant et maintenance ;

TENANT COMPTE de la nécessité de renforcer le pôle maintenance avec un niveau de professionnalisation permettant de répondre aux exigences techniques et de performance, liées à l'exploitation des stations ;

Il est proposé de procéder à une création d'emploi permanent à temps plein sur des fonctions d'électromécanicien.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, cet emploi pourra également être occupé par un agent contractuel. La rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou du groupe 3 ou 4 de la convention collective au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-B_2026_14-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

DÉCIDE

1. De créer un emploi temps plein d'électromécanicien à compter du 3 mars 2026 et de modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs ;

Budget	Structure	Emploi	Filière	Grade	CAT	ETP validés
Budget assainissement	Assainissement - exploitation	Electromécanicien	Technique	Convention collective assainissement ou cadre d'emploi des techniciens territoriaux	Gpe 3 à 4 ou Cat B	1 au 03/03/2026

2. D'autoriser le Président ou le Directeur de la régie à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et au recrutement ;
3. Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent seront inscrits au budget général aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Exercice : 41
Présents : 29
Pouvoir(s) : 02
Pour : 31
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 3 mars 2026

Le Président
Xavier HAMON

Date : 2026.03.09 11:00:23 +01'00'

Le secrétaire de séance
Yvon LE JAN

Date : 2026.03.09 11:09:46 +01'00'